**Motion CA**

*A moduler selon a situation de votre établissement*

La SEGPA est une structure efficace qui a fait ses preuves depuis longtemps dans le traitement de la grande difficulté scolaire.

Les nouveaux textes rappellent clairement que « la SEGPA doit avoir **une taille minimale de quatre divisions (de la sixième à la troisième)** pour permettre aux élèves d'accomplir un cursus complet dans un même collège ».

En 2016 nous dénoncions déjà la systématisation de la 6ème inclusive qui transformait la SEGPA en dispositif. Ce type d’inclusion cause des souffrances

* pour les élèves qui ne retrouvent plus un cadre stable et sécurisant,
* pour les professeurs spécialisés de SEGPA en ne leur permettant plus de dispenser réellement un enseignement adapté aux besoins des élèves,
* pour les professeurs de collège qui ne sont pas formés à l’enseignement adapté et qui ont dans leur classe les élèves sans savoir les aider.

Nous dénoncions également la menace que cela représentait sur les moyens d’enseignements en SEGPA.

L'inclusion ne se décrète pas : elle se construit et tient compte des besoins des élèves. Quoiqu’il en soit, l’inclusion relève d’une volonté de l’équipe enseignante, PE et PLC. Elle nécessite la prise en compte du temps de concertation sur le temps de service.

Hélas, le risque n’était pas imaginaire ! En organisant la diminution des pré- orientations en sixième SEGPA, l’Inspection Académique diminue les effectifs des SEGPA et annonce la suppression de postes dans le Pas de Calais

Par cette motion, nous refusons l’organisation de la disparition des SEGPA dont l’efficacité n’est contestée par personne. Nous exigeons le maintien d’une sixième SEGPA quels que soient le nombre d’élèves pré-orientés.

(ajouts possibles selon la situation de votre établissement : *et nous exigeons le retour des moyens d’enseignements afin de pouvoir conserver une structure à quatre divisions de la 6ème à la 3ème (si les moyens DGH ont baissé)* ou (*Nous refuserions que la DHG fléchées de la SEGPA soit une variable d’ajustement pour pallier les baisses de moyens dans le collège*).

.